

CONCLUSION GÉNÉRALE

310.—Les médecins doivent donner à leurs clients et au public l'exemple de la considération et de l'indulgence réciproques.

Ils ne doivent jamais dire, insinuer, ou même laisser supposer du mal les uns des autres.

Ils ont tout intérêt à se considérer entre eux, jamais comme des ennemis et des rivaux, toujours comme des collaborateurs et de vrais confrères.

Ils obtiendront facilement ce résultat en mettant la plus scrupuleuse honnêteté, ou plus simplement une inaltérable sincérité et une indiscutable franchise dans tous leurs actes professionnels.

ON PEUT TOUJOURS CONTESTER LA VALEUR SCIENTIFIQUE D'UN MÉDECIN, ON NE DOIT JAMAIS POUVOIR DISCUTER SA HAUTE VALEUR MORALE.

Nous devons toujours partir de ce principe que nous sommes tous absolument égaux sur ce terrain, par définition.

ANTIPYRINE CONTRE LE PRURIT

Arnstein et Antoniok rapportent deux cas de prurit obstinés guéris par l'antipyrine.

La première observation se rapporte à une femme de 28 ans chez laquelle le prurit avait originé sur les parties génitales, et avait progressivement envahi, les cuisses, les jambes, et le tronc. Il n'y avait aucune lésion pathogénique de la peau sur laquelle on ne remarquait que quelques légères écorchures faites avec les ongles, en se grattant. Aucun traitement n'avait pu améliorer les souffrances de la malade. Vers le quatrième mois de la maladie, on commença de donner de l'antipyrine deux fois par jour, à la dose de dix grains. Dix jours après, la malade était guérie. Le second cas a rapport à une femme de 36 ans atteinte de prurit sénile. Quatre doses par jour, de dix grains d'antipyrine, eurent raison de la maladie en quinze jours.

—*In New-Orleans Medical and Surgical Journal.*